



PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE (SOUS RÉSERVE DES APPROBATIONS)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le onze (11) août deux mille vingt-cinq (2025), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2025-08-343 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 11 août 2025

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2025
- 1.5. Règlement 2025-14 décrétant un amendement aux règlements d'emprunt 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés afin d'ajouter une catégorie d'immeubles pour fins de répartition du fardeau fiscal, à savoir condo-hôtel – Adoption du règlement
- 1.6. Règlement 2025-15 – Modifiant le règlement 2025-02 qui établit la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2025 afin d'y ajouter la catégorie condo-hôtel pour mieux répartir le fardeau fiscal – Adoption du règlement
- 1.7. Centre de prévention du suicide de Charlevoix – Participation au tournoi de golf 2025
- 1.8. Ancrage L'Isle-aux-Coudres – Appui au projet de réaménagement de la salle à manger de la ressource intermédiaire du Pavillon Restons Chez-Nous dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 1.9. FQM Assurances – Renouvellement annuel et paiement de la facture 20499

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Sécurité civile – Mandat à Services conseils StraTJ inc.
- 2.2. Caserne incendie – Mandat à S.E.N. Inc. pour l’inspection annuelle des gicleurs et des valves anti-retour

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier GGG26963) – Reddition de compte
- 3.2. Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier EKA36946 – 16023 (3) – 20250416-004) – Mandat à Finition de béton Charlevoix Inc. pour installation d’une glissière de sécurité sur le chemin Cartier et mandat à Entrepreneur F. Bouchard et Fils Inc. pour travaux connexes
- 3.3. Entretien de la génératrice de l’hôtel de ville – Abrogation de la résolution 2025-02-065

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Aqueduc et égout – Dépôt de la démission de Yanne Fabrice Freidyer (32-0059)
- 4.2. Aqueduc et égout – Paiement des heures accumulées de Guy Lapointe (32-0002)
- 4.3. Aqueduc – Mandat à Go RH pour recrutement d’un opérateur d’eau potable et services conseils
- 4.4. SPCA – Paiement de la contribution annuelle 2025

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT

- 5.1. Terrain de jeux de l’Islet – Parcours de jeux d’eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Laboratoires d’expertises de Québec Ltée pour la réalisation d’une étude pédologique et une caractérisation environnementale (obtenir déclaration d’intégrité)
- 5.2. Espèces exotiques envahissantes – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour contrôle de colonies et sensibilisation
- 5.3. Projet Signature – Mandat à Nvira pour la conception des plans d’exécution
- 5.4. Projet d’aménagement du Parc du Bout d’en Bas – Mandat à Réseau Plein Air Québec pour la location d’un compteur de visiteurs

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Quai de l’Anse – Autorisation à Victorin Desgagnés pour faire une sculpture sur pierre

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

2025-08-344 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

Adoptée

2025-08-345 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2025

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de juillet 2025, totalisant la somme de 243 925.91 \$.

COMPTES PAYÉS JUILLET 2025	
Masse salariale	23 588.42 \$
Christyan Dufour, salaire maire Juillet 2025	1 286.10 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller Juillet 2025	547.99 \$
Doris Moisan, salaire conseiller Juillet 2025	547.21 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère Juillet 2025	419.99 \$
Patrice Harvey, salaire conseiller Juillet 2025	637.99 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère Juillet 2025	507.99 \$
Martine Harvey, salaire conseillère Juillet 2025	527.99 \$
Desjardins (RVER) Juillet 2025	3 306.74 \$
Revenu Canada (remises de Juillet 2025)	12 446.17 \$
Revenu Québec (remises de Juillet 2025)	13 865.02 \$
Bell Canada	65.45 \$
Bell Mobilité	386.72 \$
CIHO FM	250.00 \$
Clin d'œil (renouvellement du magazine)	26.39 \$
Coopérative de Câblodistribution de l'Île-aux-Coudres	105.67 \$
DA.RE.L Excavation inc	24 813.17 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	183.96 \$
Les idées de la ma maison (renouvellement du magazine)	22.94 \$
Hydro-Québec	1 450.07 \$
Marie-Josée Deschênes, architecte	2 299.50 \$
Médial conseil SST	837.61 \$
Papeterie Saint-Gilles	100.00 \$
Pétro-Canada	699.08 \$
Pétrole Irving	1 003.13 \$
Purolator	4.97 \$
Secuor inc (prélèvement)	83.88 \$
Signal services inc	3 422.12 \$
Sonic Énergies	1 188.20 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres	20 954.30 \$
Tournoi de Golf des Paramédics	125.00 \$
Visa Desjardins	3 557.96 \$
Yolande Harvey, artiste en arts visuels	2 874.38 \$
SOUS-TOTAL :	122 136.11 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Atlas Copco Compresseurs Canada	40 311.25 \$
Bell Canada	66.88 \$
Les compteurs Lecomte	1 299.68 \$
Hydro-Québec	3 639.10 \$
Purolator	4.97 \$
Veolia Water Technologies Canada inc	21 210.13 \$

SOUS-TOTAL :	66 532.01 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation Wilfrid Boudreault	20.58 \$
Christyan Dufour, frais déplacement	133.80 \$
Communications Charlevoix	708.19 \$
Coopérative de Câblodistribution de l'Ile-aux-Coudres (routeur)	97.73 \$
CSE incendie & Sécurité inc	1 758.91 \$
Énergie et Ressources naturelles	36.00 \$
Extincteurs Charlevoix	1 333.54 \$
G. Perron Excavation (préparation asphalte Chemin des Coudriers)	1 132.55 \$
Go RH Inc. (convention de travail)	480.02 \$
Identité Québec	60.01 \$
Larocque Cournoyer, ingénieur (bloc sanitaire au terrain de jeu de l'Islet)	3 736.69 \$
L'ARSENAL	4 117.26 \$
MJS INC	1 393.28 \$
Morency, société d'avocats (Cour municipale)	956.20 \$
MRC de Charlevoix	1 705.33 \$
Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion (location boîte de tranchée)	287.44 \$
Novexco	296.94 \$
Nvira (projet MADA)	1 500.42 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	834.18 \$
Quincaillerie Gilles Jean	757.83 \$
Sani Charlevoix	1 753.36 \$
Solution D.E. Multiservices	317.76 \$
Transport RJ Tremblay	180.26 \$
Tremblay Bois Avocats	4 808.86 \$
Zig-Zag	776.08 \$
SOUS-TOTAL :	29 183.22 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Atomatisation JRT inc	1 619.16 \$
Eurofins	128.77 \$
Lettrage & Gravure Larouche	57.49 \$
MABAREX	1 724.63 \$
Réal Huot	1 259.92 \$
Rodrigue Boudreault	200.00 \$
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	3 564.90 \$
Sani Charlevoix	1 701.64 \$
Tetra Tech QI inc	13 416.93 \$
Transport CRL	2 270.76 \$
Transpot RJ Tremblay Inc	130.37 \$
SOUS-TOTAL :	26 074.57 \$
	243 925.91 \$

2025-08-346 Règlement 2025-14 décrétant un amendement aux règlements d’emprunt 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés afin d’ajouter une catégorie d’immeubles pour fins de répartition du fardeau fiscal, à savoir condo-hôtel – Adoption du règlement

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en différentes phases et sur la base de différents règlements d’emprunt son projet de mise en place de nouvelles infrastructures d’aqueduc et d’égout, notamment en fonction des règlements 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés pour lesquels la période d’amortissement n’est pas complétée;

ATTENDU QU’un complexe hôtelier s’est converti en « condo-hôtel » et que les règlements d’emprunt qui demeurent en vigueur ne prévoient pas de catégorie spécifique à cet égard, d’où l’intérêt, par souci d’équité fiscale, de prévoir une catégorie spécifique pour fins de répartition du fardeau fiscal desdits règlements pour chacune des parties privatives pour y accorder un nombre d’unités approprié;

ATTENDU QUE l’article 1077 du *Code municipal* permet de modifier des règlements d’emprunt en vigueur en requérant, à cette fin, l’approbation de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation suite à la parution d’un avis public pendant une période d’au moins 30 jours;

ATTENDU QU’un avis de motion accompagné du dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal tenue le 14 juillet 2025;

ATTENDU QU’à ces fins, il devient nécessaire d’adopter le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement porte le titre de : Règlement numéro 2025-14 décrétant un amendement aux règlements d’emprunt 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés afin d’ajouter une catégorie d’immeubles pour fins de répartition du fardeau fiscal, à savoir condo-hôtel.

ARTICLE 2. BUT

Le présent règlement a pour but de préciser le fardeau fiscal applicable à chaque unité privative d’un condo-hôtel à compter de l’exercice financier 2025.

ARTICLE 3. MODIFICATION À L’ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 2003-12 TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ

L’article 10 du règlement 2003-12 tel que déjà modifié intitulé « Catégories Immeubles » est modifié pour y ajouter, après la ligne D, la ligne D.1 qui se lit comme suit :

Catégories d’immeubles		Nombre d’unités
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité Partie privative comportant les attributs d’un logement : 0,75 unité

ARTICLE 4. MODIFICATION À L’ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 2007-08

L’article 10 du règlement 2007-08 intitulé « Catégories Immeubles » est modifié pour y ajouter, après la ligne D, la ligne D.1 qui se lit comme suit :

Catégories d'immeubles		Nombre d'unités
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité Partie privative comportant les attributs d'un logement : 0,75 unité

ARTICLE 5. MODIFICATION À L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT 2011-09

L'article 7 du règlement 2011-09 intitulé « Catégories Immeubles » est modifié pour y ajouter, après la ligne D, la ligne D.1 qui se lit comme suit :

Catégories d'immeubles		Nombre d'unités
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité Partie privative comportant les attributs d'un logement : 0,75 unité

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2025-08-347 Règlement 2025-15 – Modifiant le règlement 2025-02 qui établit la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2025 afin d'y ajouter la catégorie condo-hôtel pour mieux répartir le fardeau fiscal – Adoption du règlement

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté son règlement numéro 2025-02 établissant le tarif de compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2025;

ATTENDU QU'il est d'intérêt de modifier ce règlement pour établir une catégorie spécifique pour l'hôtel converti partiellement en condos-hôtels afin d'assurer une meilleure répartition du fardeau fiscal pour les propriétaires de parties privatives

ATTENDU QU'un avis de motion accompagné du dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal tenue le 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 7. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2025-02

L'article 4 du règlement 2025-02 intitulé « Catégories d'immeubles » est modifié pour y ajouter la ligne D.1 se lisant comme suit :

Catégories d'immeubles		Nombre d'unité(s)
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité

		Partie privative comportant les attributs d'un logement : 0,75 unité
--	--	--

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2025-08-348 Centre de prévention du suicide de Charlevoix – Participation au tournoi de golf 2025

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire monsieur Bernard Boudreault, conseiller, au tournoi de golf annuel du Centre de prévention du suicide qui aura lieu le vendredi 12 septembre prochain, au Club de golf de Baie-Saint-Paul, au coût de 100.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-349 Ancrage L'Isle-aux-Coudres – Appui au projet de réaménagement de la salle à manger de la ressource intermédiaire du Pavillon Restons Chez-Nous dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer Ancrage L'Isle-aux-Coudres dans le cadre du dépôt de sa demande d'aide financière au programme Nouveau Horizons pour les Aînés pour son projet de réaménagement de la salle à manger de la ressource intermédiaire du Pavillon Restons Chez-Nous.

Adoptée

2025-08-350 FQM Assurances – Renouvellement annuel et paiement de la facture 20499

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler les assurances de la municipalité auprès de FQM Assurance pour la période du 15 octobre 2025 au 15 octobre 2026 et de payer la facture portant le numéro 20499 au montant de 102 140.63 \$ taxe sur prime incluse. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-351 Sécurité civile – Mandat à Services conseils StraTJ inc.

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Services conseils StraTJ inc. afin de réaliser le plan de mesures d'urgence de la municipalité ainsi que de sept (7) plans particuliers d'intervention, et ce, tel que plus amplement décrit dans l'offre de services datée du 8 août 2025, au montant de 19 660.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le surplus accumulé.

Adoptée

2025-08-352 Caserne incendie – Mandat à S.E.N. Inc. pour l'inspection annuelle des gicleurs et des valves anti-retour

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater S.E.N. Inc. afin de procéder à la vérification des gicleurs et des valves anti-

retour de la caserne incendie, selon la soumission datée du 7 août 2025, au coût de 2 617.29 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-353 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier GGG26963) – Reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres approuve les dépenses d'un montant de 24 813.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2025-08-354 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier EKA36946 – 16023 (3) – 20250416-004) – Mandat à Finition de béton Charlevoix Inc. pour installation d'une glissière de sécurité sur le chemin Cartier et mandat à Entrepreneur F. Bouchard et Fils Inc. pour travaux connexes

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

MANDATER Finition de béton Charlevoix Inc. afin d'installer une nouvelle glissière de sécurité et d'enlever celle existante, d'une longueur d'environ 45 mètres, sur le chemin Cartier, et ce, selon l'offre de services datée du 7 août 2025, au montant de 9 963.53 \$ plus taxes;

MANDATER Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. pour effectuer les travaux de mise aux normes de la plateforme et autres travaux connexes, et ce, à taux horaire.

Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-355 Entretien de la génératrice de l'hôtel de ville – Abrogation de la résolution 2025-02-065

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger le mandat donné à Solution D.E. Multiservice par la résolution 2025-02-065 pour l'entretien de la génératrice de l'hôtel de ville puisqu'un mandat d'entretien de trois ans (2023, 2024 et 2025) était déjà en cours avec Cummins, et ce, en vertu de la résolution 2023-07-198.

Adoptée

2025-08-356 Aqueduc et égout – Dépôt de la démission de Yanne Fabrice Freidyer (32-0059)

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et d'accepter la démission de monsieur Fabrice Yanne Freydier, à titre de journalier aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Adoptée

2025-08-357 Aqueduc et égout – Paiement des heures accumulées de Guy Lapointe (32-0002)

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Yanne Fabrice Freydier, à titre de journalier aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT le manque de personnel, les projets en cours ainsi que les bris récents qui ont eu lieu à l'usine de traitement d'eau potable, monsieur Guy Lapointe, responsable du service d'aqueduc et d'égout, effectuer régulièrement du temps supplémentaire et que, selon la convention de travail des employés municipaux, il doit écouler ses heures supplémentaires dans les trois semaines qui suivent;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible présentement pour le responsable des services d'aqueduc et d'égout de respecter la convention de travail, c'est-à-dire d'écouler ses heures accumulées dans les trois semaines suivants l'accumulation du temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des heures supplémentaires de monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout, à chaque semaine et non pas de les accumuler, et ce, jusqu'à ce que la direction générale juge que la situation du personnel disponible au service de voirie et des travaux publics soit revenue à la normale et aussi d'autoriser le paiement de toutes les heures détenues en banque par ce même employé afin de libérer complètement sa banque d'heures accumulées.

Adoptée

2025-08-358 Aqueduc – Mandat à Go RH pour recrutement d'un opérateur d'eau potable et services conseils

CONSIDÉRANT QUE la démission de monsieur Yanne Fabrice Freydier, à titre de journalier aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT le manque de personnel et les projets en cours;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'un second employé aux réseaux d'aqueduc et d'égout est requis dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Go RH Inc. afin de recruter un second employé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 7 août 2025, au montant de 4 900.00 \$ plus taxes (recrutement) et à un taux horaire de 160.00 \$ pour de l'accompagnement en ressources humaines, pour un total estimé à 6 500.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-359 SPCA – Paiement de la contribution annuelle 2025

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

PAYER la facture numéro 1324 de SPCA Charlevoix au montant de 3 967.39 \$, soit 3.61 \$ per capita, le tout représentant la contribution annuelle de l'année 2025 pour la municipalité;

DE RENCONTRER SPCA Charlevoix pour discuter des services offerts et de la contribution de la municipalité pour l'année 2026, et ce, avant l'adoption du prochain budget.

Adoptée

2025-08-360 Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour la réalisation d'une étude pédologique et une caractérisation environnementale

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée, et ce, selon l'offre de services professionnels datée du 24 juillet 2025, au montant de 9 025.00 \$ plus taxes, afin de réaliser une étude pédologique et une caractérisation environnementale sommaire des sols dans le cadre du projet d'installation d'un parcours de jeux d'eau au terrain de jeux de l'Islet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés (code de projet JEUX01).

Adoptée

2025-08-361 Espèces exotiques envahissantes – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour contrôle de colonies et sensibilisation

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ZIP Saguenay-Charlevoix afin de continuer le contrôle de la berce du Caucase et de procéder au contrôle de trois colonies de roseau commun au Parc du Bout d'en Bas, à la diffusion à la population d'informations de sensibilisation et à la production d'un rapport d'activités, selon l'offre de services professionnels datée du 30 juillet 2025, au coût de 5 000.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-362 Projet Signature – Mandat à Nvira pour la conception des plans d'exécution

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Nvira afin de concevoir les plans d'exécution du terrain situé à l'arrière de l'hôtel de ville dans le cadre du projet Signature, le tout selon l'offre de services datée du 11 juillet 2025 au montant de 9 660.00 \$ plus taxes, le tout conditionnellement à l'approbation de la demande de soutien financier faite à la MRC de Charlevoix via la résolution 2025-07-335. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-363 Projet d'aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à Réseau Plein Air Québec pour la location d'un compteur de visiteurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à atteindre certaines cibles afférentes au nombre de visiteurs au Parc du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QUE Réseau Plein Air Québec offre un service de location de compteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la location avec option d'achat d'un compteur de type *PYRO Evo (Box)* et des accessoires y afférents auprès de Réseau Plein Air Québec, pour la période du 16 août au 10 octobre prochain, et ce, au coût de 800.00 \$ plus 40.00 \$ pour les frais de courrier, le tout selon l'entente signée le 17 juillet dernier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-364 Projet d'aménagement du Parc du Bout d'en Bas – Mandat à Réseau Plein Air Québec pour la location d'un compteur de visiteurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à atteindre certaines cibles afférentes au nombre de visiteurs au Parc du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QUE Réseau Plein Air Québec offre un service de location de compteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la location avec option d'achat d'un compteur de type *PYRO Evo (Box)* et des accessoires y afférents auprès de Réseau Plein Air Québec, pour la période du 16 août au 10 octobre prochain, et ce, au coût de 800.00 \$ plus 40.00 \$ pour les frais de courrier, le tout selon l'entente signée le 17 juillet dernier. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-08-365 Quai de l'Anse – Autorisation à Victorin Desgagnés pour faire une sculpture sur pierre

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Victorin Desgagnés à sculpter une pierre gratuitement au quai de l'Anse.

Adoptée

2025-08-366 Dépôt des rapports, comptes rendus et document divers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants aux archives de la municipalité, à savoir :

- Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Rapport annuel d'activités et rapport financier pour l'année 2024, sous la cote [REDACTÉ];
- Société des Traversiers du Québec – Communiqué de presse du 23 juillet 2025 – Hypothèse de règlement acceptée par les Métallos – personnel non breveté | Trois nouvelles conventions collectives entérinées, sous la cote 603-121-3397;
- Fonds d'assurance des municipalités du Québec – Modification numéro 3 de la police MMQP-03-016023.20, sous la cote [REDACTÉ];
- Mouvement Action-Chômage – Rapport annuel 2024-2025, sous la cote [REDACTÉ];
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Annonce d'une aide financière de 30 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) (dossier numéro EKA36946-16023(3)-20250416-004, sous la cote 602-000-2086;
- Société des Traversiers du Québec – Retour sur la résolution 2025-07-340, sous la cote 603-121-3397.

Adoptée

2025-08-367 Symposium « Une bouffée de couleurs » – Mention de félicitations

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner une mention de félicitations au comité organisateur du Symposium « Une bouffée de couleurs ».

Adoptée

2025-08-368 Société des traversiers du Québec – Demande d'information concernant les prochains mouvements de navires

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-340 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 et transmise dans les jours suivants à la Société des traversiers du Québec (ci-après « STQ »);

CONSIDÉRANT QUE le courriel reçu le 10 août 2025 en réponse à la résolution ci-dessus citée ne convient pas aux attentes et aux préoccupations de la population insulaire ni des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le N.M. Joseph-Savard doit quitter dans les prochaines semaines pour un arrêt technique planifié;

CONSIDÉRANT le manque de communication entre la municipalité et la STQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SOLLICITER la STQ afin qu'elle informe la municipalité d'ici le 18 août 2025 au sujet des prochains mouvements de navires à la Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à madame Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la STQ, monsieur François Duguay, directeur de la Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive, madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, et madame Kariane Bourassa, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 17.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 septembre 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.